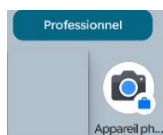


sondage Télétravail

Merci de votre intérêt pour ce sondage. Celui-ci est réservé aux salariés Airbus
Merci d'utiliser ce QR code avec votre téléphone professionnel si vous êtes sur un mobile.



Par exemple en cliquant sur l'icône appareil photo dans le mode professionnel



Ne pas jeter sur la voie publique.

ou le lien suivant (compte professionnel) si vous êtes sur un ordinateur.

[Access Sondage télétravail - Access to teleworking pool](#)

Le fait de scanner ce QR code pour répondre au sondage constitue une "action volontaire", au sens de l'article 8.1 de "l'accord de groupe relatif au dialogue social et à l'aménagement des consultations ponctuelles et récurrentes au sein du groupe Airbus en France" signé le 20 décembre 2024, qui stipule: "Concernant les échanges et partages collectifs, cette utilisation est encadrée. Ainsi, l'utilisation du mail, du chat, des réunions google meet, la création de drive, de GSite, la création de communauté sur le Hub n'est autorisée concernant les échanges collectifs qu'entre l'Organisation Syndicale, les représentants élus ou désignés de cette Organisation Syndicale et/ou les adhérents de l'Organisation Syndicale. On entend par adhérents tous salariés adhérents de l'Organisation Syndicale ou tous salariés ayant fait une action volontaire pour participer à l'échange." Toutefois, ce sondage étant anonyme, les salariés qui désirent adhérer à la CFDT doivent formuler leur demande d'adhésion par un autre canal.

**La CFDT vous remercie de votre participation
et vous informera prochainement :**

**du retour sur ce sondage
de La réponse du CEO à notre lettre ouverte
du retour des services juridiques
du statut de l'intersyndicale**

Notre courrier
à G. Faury

